

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, qu'il y aura une session régulière du conseil municipal le 10 février 2020 à 19 h 30 au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

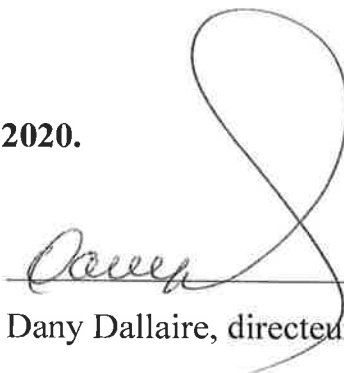
Nature et effets: Autoriser de fermer à l'aide de matériaux rigides, soit des portes de garage, une terrasse existante située à 3,6 mètres de la ligne latérale contrairement à l'article 13.11 du règlement de zonage numéro 2018-464 et de la grille de spécification numéro 119C qui requiert une marge de 6 mètres.

Identification du site concerné: Propriété de 9179-0337 Québec Inc. sise au 120, rue de la Plage à Saint-Gédéon.

Désignation cadastrale: Lot 5 749 051.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON ce 24 janvier 2020.



Dany Dallaire, directeur général